

Catégories <i>(conditions à satisfaire le 1er janvier 2018)</i>		APAS (1) facultative	Nouvelle adhésion, renouvellement, mutation d'un autre club alpin.		Nouvelle adhésion à partir du 1er mai 2018	
			sans APAS	avec APAS	sans APAS	avec APAS
A1	Plus de 65 ans (né avant le 01/01/1953) et 10 ans de CAF sans interruption (inscrit FFCAM avant le 01/09/2008)	21.00	56.00	77.00	47.60	68.60
C1	Conjoint de membre titulaire dans le même club	21.00	47.40	68.40	40.72	61.72
E1	Enfant de membre dans le même club de 18 à 24 ans (né du 01/01/1994 au 31/12/1999 inclus)	16.00	43.20	59.20	37.36	53.36
E2	Enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant mineur de membre dans le même club (né le 01/01/2000 ou après)	16.00	25.50	41.50	23.20	39.20
J1	Jeune de 18 à 24 ans (né du 01/01/1994 au 31/12/1999 inclus)	16.00	55.10	71.10	46.88	62.88
J2	Jeune de moins de 18 ans (né le 01/01/2000 ou après)	16.00	38.80	54.80	33.84	49.84
P1 (2)	Professionnels de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM, Gardiens de refuge en activité	21.00	63.00	84.00	53.20	74.20
T1	Membre de plus de 24 ans (né avant le 01/01/1994)	21.00	72.40	93.40	60.72	81.72

(1) APAS : assurance de personne et assistance secours en France, Union Européenne, Suisse et Maroc (peut-être souscrite ultérieurement).

(2) Le tarif P1 est accordé aux professionnels sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports.

À noter pour la catégorie P1 : seul le renouvellement est possible en ligne, les nouvelles adhésions doivent être prises au club.

Renouvellement obligatoire avant le 1er octobre pour continuer la pratique des activités.

Assurances facultatives	APAS (1)	Facultative, mais obligatoire pour toute assurance complémentaire ou extension	
		21 €	Sauf pour les moins de 25 ans (16 €). Majoration de 1 € si prise en ligne p
	ME (2)	87 €	Extension monde entier (facultative, nécessite d'avoir souscrit l'APAS).
		33 €	Individuelle accident renforcée (facultative, nécessite d'avoir souscrit l'AP
IAR (3)	19.50 €	Tarif réservé aux bénévoles du club	

- (1) APAS : assurance de personne et assistance secours en France, Union Européenne, Suisse et Maroc (peut-être souscrite ultérieurement).
(frais de recherche et de secours, frais médicaux, assistance et rapatriement à l'adresse qui figure sur la licence)
- (2) ME : extension de l'APAS au monde entier, à souscrire au club, en ligne ou par courrier à l'assureur, avec photocopie de la licence et chèque.
- (3) IAR : extension individuelle accident renforcée, à souscrire au club, en ligne ou par courrier à l'assureur, avec photocopie de la licence et chèque.

Cie d'assurance : Gras Savoye Montagne, service FFCAM, parc Sud Galaxie, 3 B rue de l'Octant, BP 279, 38433 ECHIROLLES Cédex.

Téléphone (ligne dédiée) : 09 72 72 22 43

Pièces à fournir par un nouvel adhérent : Bulletin d'adhésion daté et signé
Certificat médical : " NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DES SPORTS DE MONTAGNE " (4)
Chèque de paiement, daté et signé, à l'ordre de "Club Alpin Français de St-Laurent du Var"

Pièces à fournir pour un renouvellement ou une mutation :

Appel de cotisation (reçu à domicile), vérifié, corrigé et complété, daté et signé
Certificat médical si celui précédemment fourni est périmé (4)
Chèque de paiement, daté et signé, à l'ordre de "Club alpin français de St-Laurent du Var"
Pour une mutation, présenter la carte d'adhérent de l'année précédente

Important : pas d'adhésion par internet en cas de changement de catégorie ou en cas de mutation

- (4) Validité du certificat médical : 10 ans pour les pratiquants âgés de moins de 50 ans, 5 ans entre 50 et 65 ans et 3 ans au-delà.

Les adhérents peuvent exprimer le souhait de ne pas recevoir d'information des partenaires de la fédération (page <http://extranet-clubalpin.com/mesinfos>)

Important : l'adhésion prend effet dès le versement de la cotisation et cesse le 30/09/2018 à minuit.

Pour faciliter le renouvellement de la licence, la couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31/10/2018.

Adhésion en ligne : lien sur la page Adhésions du site <http://www.cafslv.com> (après adhésion, envoyer le certificat médical au club).

Renouvellement en ligne (sauf changement de catégorie ou mutation de club) : lien sur la page Adhésions du site <http://www.cafslv.com>

(le code de renouvellement est indiqué sur l'appel de cotisation).

Souscription d'assurance en ligne : <https://extranet-clubalpin.com/assurance> (le code personnel est indiqué sur la licence A4).

« Le Choucas » : revue annuelle du CAF SLV, gratuite.

« Fich'Info » : bulletin trimestriel du CAF SLV, gratuit.

Abonnement à la revue trimestrielle FFCAM « La Montagne & Alpinisme » :

Adhérent résidant en France	20 €
Adhérent résidant à l'étranger	25 €
Non adhérent résidant en France	34 €
Non adhérent résidant à l'étranger	39 €
Vente au numéro	9 €